L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 5 FEVRIER

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE

DEUXIEME PARTIE.

VI—Suite.

—Eh bien! demanda l'empereur....vous voulez dire?

—Je voulais, sire, vous demander une grâce!

—Vous?

Il s'était levé et se promenait lentement, tandis que Louise le suivait.

—Je n'ai jamais rien sollicité de votre bonté, sire, mais cette fois, la prière que j'ose vous adresser est à la fois ardente, indiscrète et désespérée.

L'empereur fronça le sourcil:

—Voyons, de quoi s'agit-il?

—D'un soldat, sire!

—D'un soldat? fit Napoléon assez ironiquement.

Louise comprit sa pensée.

—Oui, sire, d'un vaillant soldat qui a bien servi son pays, mais qu'une passion trop farouche a entraîné loin de son devoir.... Je vous demande pardon, moi, femme, de venir vous parler d'un homme dont le sort appartient à votre justice.... Mais si votre rôle est d'être grand, sire, songez que le nôtre, à nous pauvres femmes, est d'être suppliantes.... Vous avez l'habitude de la puissance, nous avons celle de la pitié....Pardonnez-moi, sire, et écoutez-moi!

L'empereur avait d'abord été tout disposé à répondre, par un geste, qu'il ne pouvait ou ne voulait rien entendre, mais l'accent de Louise le toucha. Et puis la petite comtesse avait réellement un pouvoir particulier sur le maître du monde!

—Allons, parlez vite, dit-il. Qu'a-t-il fait, votre soldat?

—Ce qu'il a fait, sire? Je n'ose pas le dire.

—Alors il est inutile de m'en parler.

—Eh bien, il a conspiré....

—Ah bah! fit l'empereur. Tant pis pour lui, en ce cas. Je n'aime pas les brouillons et les têtes à l'évent. Qu'est-ce qu'il est, votre conspirateur? A-t-il un grade?

—Oui, sire! Il a porté les épaulettes de commandant.

—Et il les déshonore en prenant part à un complot? Je parie que c'est encore un de ces gentilshommes que j'ai comblé de faveurs, à qui j'avais permis, à Marengo, de former un régiment de hussards à huit escadrons et de porter, au lieu de la cocarde tricolore, les couleurs de leur uniforme: cocarde jaune et bleue! J'ai été trop bon. Presque tous ces freluquets, Ségur, Piré, Flahaut ou Turenne exceptés, m'en ont récompensé en s'ameutant contre moi! Je leur ai donné des grades et ils m'ont rendu des injures! Il est au moins comte ou marquis, votre commandant?

—Non, sire; le commandant dont je vous demande la grâce a conspiré parce qu'il est républicain!

Napoléon parut étonné.

—Vous fréquentez donc les jacobins, maintenant dit-il.

—Je fais dans mon humble sphère ce que doit faire un souverain, sire, répondit avec une fermeté souriante, la petite comtesse, je laisse venir à moi tous les gens de cœur!

—Oh! je sais que vous avez de l'esprit!

—Et du dévonement pour vous, sire!

—Ce qui ne vous empêche pas de plaider pour mes ennemis!

—Je ne plaide pas, je supplie.

—Alors, dites le mot, c'est un Philadelphe, votre commandant?

—Je n'en sais rien, sire, je sais que c'est un proscrit et un bon soldat.

—Un ami d'Oudet et de Malet?

—Je l'ignore, mais un ami de son pays, sire, j'en suis certaine!

—Ah! fit Napoléon avec humeur, vous mettez à le défendre une conviction bien étrange, madame! Vous devez savoir pourtant que je n'aime pas les indisciplinés!

—Cela, je le sais, oui, sire, mais laissez-moi vous dire, et pardonnez-moi de vous le dire, que la clémence est une vertu qui désarme même la haine, laissez-moi vous murmurer, comme une prière, que la vie d'un malheureux homme caché dans un coin obscur de Paris n'importe pas à votre sûreté et ternirait—encore une fois pardon, sire—votre gloire présente...Ne voyez dans ma supplication que la preuve d'une admiration profonde et d'une fidélité absolue, et accordez à une femme qui n'a jamais rien sollicité de vous la grâce d'un homme qui, pardonné par Votre Majesté, à le cœur assez droit—est-il besoin de le dire?—pour ne plus rien entreprendre contre elle!

—Vous avez vu jouer *Cinna*, fit l'empereur. La clémence d'Auguste!

—Eh! bien, oui, sire, dit Louise, en essayant de sourire. Ecoutez Corneille, si vous ne m'écoutez pas, moi!

—Le fait est que ses pièces valent mieux que celles de Brunet, murmura Napoléon.

Il demeura un instant silencieux.

—Votre commandant est en sûreté? dit-il.

—Oui, sire!

—Et vous connaissez sa retraite?

—Non....je vous jure que non....

—Et moi, je crois bien deviner son nom Le duc d'Otrante me tenait au courant des événements parisiens et de Schoenbrünn je suivais tout ce qui se passait ici. C'est du commandant Rivière qu'il s'agit?

—Oui, sire, répondit nettement Louise.

—Un homme brave, en effet. Le diable soit de leurs idées de l'an II! Est-ce que tout n'a pas changé depuis quinze ans? Mais j'aime mieux, après tout, un jacobin révolté qu'un royaliste comblé et mécontent. Venez demain aux Tuileries, comtesse, je verrai.

—Ah! sire!

L'empereur arrêta sur les lèvres de Louise les remerciments et les effusions.

—Oh! rien n'est fait, dit-il avec son geste bref.

—Si Votre Majesté ne consulte qu'elle-même, tout se fera, répondit la comtesse.

—Fine mouche! dit l'empereur.

Solignac fut enchanté lorsque Mme de Farges lui apprit le résultat et les incidents de l'entretien. Il ne doutait pas du pardon final. Il regardait déjà le commandant comme sauvé.

Louise de Farges avait eu la bonne fortune d'arriver à son heure et de parler à l'empereur au moment où une preuve publique de magnanimité pouvait n'être pas inutile à l'empire. Napoléon n'ignorait pas l'effet déplorable qu'avait produit dans l'armée la mort dramatique et mystérieuse du colonel Oudet. Il voulait en effacer le souvenir, et il trouvait là tout justement l'occasion de paraître clément et de faire grâce. Claude Rivière était fort aimé, déjà plus connu et plus apprécié qu'il ne le comportait son grade. Le politique corse, qui cachait l'habileté en même temps que les fureurs méridionales sous le manteau de César, saisit le prétexte que lui offrait la petite comtesse de rendre la vie à un ennemi.

Il remit le lendemain à Louise de Farges la grâce du commandant Rivière.

—Je ne lui demande qu'une chose, dit-il, c'est de se faire oublier.

—Et s'il demande à son tour le droit de lutter pour son pays?

—Nous verrons, répondit l'empereur.

Solignac était ivre de joie. Il appelait Louise sa "bonne fée." Il se rendit rue Neuve-Saint-Jean, dans la petite maison du chantier, en plein jour, et y frappa allègrement, comme un porteur de bonne nouvelle. Une double pensée traversa alors le cerveau de Claude Rivière: il crut tout d'abord qu'on venait l'arrêter, puis il se dit que l'heure sonnait enfin de la lutte pour le droit. Il ouvrit, se demandant s'il allait se trouver face à face avec le danger ou avec le devoir; il se trouvait devant la clémence.

Le commandant devint horriblement pâle lorsque Solignac lui eut appris que, de par la volonté de l'empereur, la liberté lui était rendue.

—Libre, moi! dit-il. Libre par lui! Je refuse.

Ce furent ses premiers mots, prononcés avec fermeté, comme si le pardon de César était une insulte.

—Ai-je sollicité de lui autre chose que la lutte à ciel ouvert et des juges?

—Certes, non, dit Solignac. Mais pouvez-vous refuser le droit d'aller, de venir, de respirer, de revoir ceux qui vous aiment......(il baissa la voix), de châtier ceux qui vous ont trahi?

L'œil noir et triste de Rivière devint tout à coup farouche, et il lui sembla qu'il venait de voir passer la silhouette du marquis d'Olona.

Il secoua brusquement la tête:

—Puis-je recevoir une grâce de l'homme que je hais?

—Vous demande-t-il une abdication, une apostasie, une lâcheté? Met-il une condition à votre salut? Non. Soyez donc libre, Rivière, et reprenez-vous à vivre. La vie a tant de devoirs, de mâles tristesses et d'épreuves qui doivent tenter une âme haute!

—Et quand mes compagnons viendront me dire de combattre l'empereur qui me rend aujourd'hui la liberté, que leur répondrai-je?

—Vous interrogerez votre conscience et vous lui obéirez!

—Ma conscience m'ordonne de refuser la liberté d'une telle main!

Au moment où il allait répondre, Solignac entendit frapper doucement à la porte du logis: les coups étaient discrets, timides, presque peureux.

—Qui vient là? dit le colonel.

—Mon père, sans doute, je reconnais ses façons d'avertir.

C'était en effet le vieux père Jean. Il embrassa son fils; il salua le colonel, il tira des grandes poches de son habit bleu des tablettes de chocolat et les posa sur une table:

—Tiens, mon garçon, voici pour toi, dit-il. C'est excellent. Tu aimais beaucoup ça, quand tu étais petit. J'avais hâte de te voir aujourd'hui....Tu ne sais pas? C'est l'anniversaire de la mort de ta pauvre sœur! Notre Jeannette, si jolie! Elle te ressemblait un peu.....en petit, tu conçois.....Ah! Dieu de Dieu, ce n'est pas elle qui se serait laissée entraîner dans les complots qui.....que...... Oui, oui, je n'en parle pas! Ce sont tes affaires! Mais c'est tout de même bien dur pour un pauvre vieux d'aller voir son enfant en cachette, comme s'il était prisonnier!

Solignac s'était dit, au moment où le bonhomme était entré, que le père pourrait peut-être décider le fils à accepter la liberté offerte.

—Comment, prisonnier? fit-il gaiement. Que parlez-vous de prisonnier, monsieur Rivière? Il n'y a plus de prisonnier ici!

Claude laissa échapper un mouvement de mauvaise humeur que Solignac feignit de n'avoir pas aperçu, et le pauvre père Jean devint plus blanc que le col de sa chemise.

—Je n'ai pas bien entendu, colonel, balbutia-t-il.

—Eh bien, monsieur Rivière, la nouvelle du jour est celle-ci: l'empereur a décidé que l'instruction commencée contre certain commandant arrêté, se terminera par une ordonnance de non-lieu!

—De non-lieu?....comment de non-lieu? Qu'est-ce que cela signifie? demanda l'ex-drapier. Cela veut-il dire qu'il y a de l'espoir?

—Cela veut dire que le commandant Rivière est libre!

—Libre!.... tu es libre? fit le père Jean en se tournant vers son fils. Est-ce vrai? est-ce bien vrai?.... Ah! les jambes! je n'ai plus de jambes! Une chaise, colonel.... Merci. Je suis une vieille patraque.

Il riait et pleurait.

—Libre? Vraiment tu es libre?.... Et tu ne me l'as pas tout de suite crié quand je suis entré? Pourquoi?.... Libre! Alors viens nous-en? On étouffe ici! Viens, viens donc! Ah! tête-bleu! voilà les jambes qui repoussent! Viens, Claude, viens! Je ferais cent lieues pour sortir d'ici!

—Le commandant est libre, ajouta Solignac, mais il refuse d'accepter cette liberté de la main de l'empereur!

—Il refuse? Comment il refuse? Mais tu es donc fou, mon garçon? Quoi, l'on te dit que c'est fini, qu'il n'y a plus ni juges ni bourreaux à craindre, et tu voudrais....

—Vous ne comprendriez pas ce que je veux, dit Claude.

—Oui-da! fit le bonhomme. Oui, parlons-en. Je suis si bête! Tu veux faire le Caton et te draper dans ta dignité? Sais-tu ce que c'est ça? Eh bien, c'est méchant, voilà tout. C'est une façon de donner quelque chose comme des coups de couteau à ton pauvre diable de père qui n'a rien à voir lui, à tous tes rêves politiques.... Refuser de me faire revivre? Me refuser un peu de joie, à moi qui n'en ai pas eu tant, je pense! Voilà bien ces grands esprits!.... Mais tu ne sais donc pas que je me mine, mon pauvre cher Claude, et que si tu veux m'embrasser et m'aimer, tu n'as plus grand temps, mon enfant. Ça n'a l'air de me rien faire tout ce qui se passe! Des arrestations, des évasions, des existences de taupes, dans des coins! Mais ça m'use, ça me ronge, ça me tue, voilà! Claude, voyons, mon cher Claude, j'ai toujours été un bon père pour toi, n'est-ce pas? Eh bien, fais quelque chose pour moi. Reviens-moi! Aime-moi. J'ai besoin de ta présence, comme tu avais besoin du lait de ma pauvre Suzette, ta mère, quand tu étais petit! Ne me désole pas, ne me chagrine pas, ne me tue pas! Si l'on te fait grâce, accepte.... pour moi!

—Vous ne savez pas ce que vous me demandez, mon père!

—Je sais, eh! parbleu, je sais que je te demande un sacrifice. Mais, dame! j'en ai bien fait aussi pour toi quand tu venais de naître!.... Je suis un usurier qui te réclame sa dette. Claude, mon bon, mon grand et cher Claude, écoute-moi: sortons, sortons d'ici! J'ai soif de te savoir libre!

(A continuer.)

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette", des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit ait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutés, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C.F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

ARTICLE 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—*L'accroissement de droits* décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes ver-

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: Il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.
Se raillant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yasoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à **JNO. JANNEY,** 117 Commune et **HITE & CARLIN,** 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. R. BROOKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
W. BURTON, capitaine, E. QUATREVAUX, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.
JAMES M. DOWLING,
28sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à **BRITTON & EPPLER,** No 108 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA.
C. C. Picket, capitaine. A. Meynier commis,
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.
Le frêt du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
26 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur d'un faible tirant d'eau
ST-MARY,
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à **HITE & CARLIN,** No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Red River, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
IBERIA.
Capitaine Allen Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES matin.
Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son frêt.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE.
Capitaine JAS. P. McELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No 30 de la rue du Canal.
23juil—8m

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN.
F. BERGERON, Capitaine, J. O. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No. 30 de la rue Conti.
29oct—

CHANGEMENT DE JOURS.
Paquebot régulier du Bayou Lafourche.
Le nouveau bateau
ROBT. YOUNG,
U. D. Terrebonne, Capitaine, J. Daniel et F. Dalferes, commis.
Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.
Retour.—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.
Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.
13 nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE.
Capitaine Jos. Aucoin, M. H. Landry, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET & F. CHARLET, No. 9 rue Conti.
16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARY IDA.
Capitaine J. A. Ruis; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
8mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES

Prêts et escomptes	$32,768 83
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,277 38
Dû par d'autres banques nationales	6,296 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,860 00
Dépenses courantes et taxes payées	4,148 15
Primes payées sur bons des E. U.	24,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	30,065 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie et compris les nickels	945 05
Espèces	844 15
Billets Legal Tender	6,900 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9, 00 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 0
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	3,502 44
Billets de la Banque nationale en circulation	178,230
Dépôts individuels	312,227 97
Certificats de dépôts payables sur demande	3,8 0 40
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	956 37
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,793 83
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact,

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 oct [illegible]

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed upon him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR,
No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientelle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.

New Orleans Insurance Association.—Bureaux No 102 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1876.—Le 27 décembre dernier, à l'assemblée annuelle des actionnaires, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année suivante:

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	LOUIS SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HENRY ABRAHAM,	M. MUSSON.

Le 24 du courant, à l'assemblée régulière des Directeurs, Mr. M. MUSSON a été réélu Président, Mr. G. LANAUX, Secrétaire.

26 jan—7t. G. LANAUX, secrétaire.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND. Agent, 13 Cellier Court, Lettre H. N. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME,
via la Havane et Southampton.

Départ, vers le 4 février, à 7 heures du matin,
Le steamer allemand
FRANKFURT.
Capitaine F. VON BULOW,
partira de son quai, poteau 41, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO.,
23 janv—9f. No 42 de la rue de l'Union.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Frankfurt	25 déc.	4 Fév.
Hannover	1 fév.	—

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres.........$150 en or.
Entrepont.........36
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:
Chambres.........$150 en or.
Entrepont.........45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.........$35 en or.
Entrepont.........15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
CORTES,
Freeman, commandant
Partira de son wharf au pied de la rue Toulouse **Jeudi, 3 Fév. à 8 h. A. M.**
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage.........$50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur **BILLY COLLINS** partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche: il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE, Agent-général.
4déc—

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès......7:0 A. M.	Malle......10:0 A. M.
Malle......5:00 P. M.	Exprès......9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES, Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov.—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST, Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS, CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.	Arrive.
Express......7:30 A. M.	Mail......10:00 A. M.
Mail......5:00 P. M.	Express......9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES, Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac.
6 heures A. M.	7 ½ heures A. M.
8 —	9 —
10 —	11 ½ —
Midi	1 ½ P. M.
2 — P. M.	3 ½ —
4 —	5 ¾ —
6 —	—

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans. St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express......7:20 A. M.	Express......12:30 A. M.
Malle......5:30 P. M.	Malle......10:01A. M.

Le train d'arrêment part le SAMEDI à 3.40 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75—

New Orleans, St-Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express......7:20A. M.	Express......12.30 P. M.
Mail......5:30P. M.	Mail......10.01A. M.

The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST-LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, General Manager. any 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Algier à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, sur le Têche, au-delà de Brashear, est reçu pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées aux points de Vermilion et de Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya, le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points doivent être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de frêt à.... 3 heures.

8mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 93		
Primes de mer	62,839 56		
Primes de rivières	75,231 32		
		$593,399 81	
En moins—			
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,568 14		
Primes remboursées	34,972 22		
		$172,540 36	
Montant net des primes		$420,859 45	
A ajouter—			
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 13	
		$451,490 58	
A déduire—			
Réassurances	$26,345 33		
Pertes par les incendies	$110,972 73		
Pertes sur mer	16,842 69		
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 63		
Réfaction (rebate)	42,483 47		
Commissions aux agents	27,143 89		
Dépenses générales des agences	$7,739 12		
Dépenses générales du bureau local	27,909 00		
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	12,077 24— 47,716		
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294		
		$331,177 80	
Profits nets		$120,312 78	
A déduire:—			
Dividende payé en août	$25,000		
Dividende déclaré	25,000—	$50,000	
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00	
		$55,312 78	

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	238,501 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,387 68
Primes en voie de recouvrement	73,457 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 61
Comptes en suspens	2,214 82
Divers débiteurs	7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	56,822 61
En caisse	46,250 24
	$652,827 95

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$137,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain,

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	A. M. Bickham,
Placide Forstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyès,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen.	D. Fatjo,
Pierre Pouts,	D. D. Rogers,

19jan—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

Bureaux, 109 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$350,836 87		
Primes sur les risques de mer	65,189 82		
Primes sur les risques de rivières	34,724 21		
Total		$450,7[illegible]	
En moins:			
Primes sur risques non expirés	$120,661 47		
Primes remboursées	1,961 60	$122,613 07	
Primes nettes acquises			$328,137 73
A ajouter:			
Intérêts	$9,185 25		
Profits et pertes	5,380 40		
Primes sur l'or	264 92	14,800 57	
			$342,938 40
Pertes payées			
Sur les risques de feu	$90,741 55		
Sur les risques de mer	15,954 27		
Sur les risques de rivière	6,902 83		
Pertes en litige	5,812 00		
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	22,481 46	142,792 11	
Réassurances	10,810 42		
Réfaction (rebate)	31,818 98		
Commissions d'agences	27,339 65		
Dépenses d'agences	7,780 84		
Taxes et Licences	10,563 50		
Dépenses de bureau	27,062 67		
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	6,547 16		
Frais de Cours et d'avocats	47 52	270,267 84	
Bénéfice net			72,67 7

ACTIF.

En caisse		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,890 87	
" Louisiana Natl. Bk.	20,224 61	
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,003	
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à	27,871	
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à	48,333 78	
Effets à recevoir pour primes	7,560 93	
Prêts sur hypothèques	140,578 22	
Prêts sur nantissements	24,324 94	
Effets à recevoir	13,931 80	
Bons	32,413 88	
Actions	23,556 78	
Primes en voie de recouvrement	41,686 42	
Propriétés foncières	74,174 77	
Dû par divers	11,814 99	
Bons des Etats-Unis	11,560 75	$555,524 56

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	$286,650 00
Effets à payer	.666 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	544 50
Primes sur risques non terminés	120,661 47
Pertes non réglées	29,293 46
Dû à divers	7,008 84
Fonds de réserve	11,029 07 482,854 01
Surplus	$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1º Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2º Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3º De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président,

DIRECTEURS,

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON,

15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875			$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,546 00		
Sur les risques maritimes	17,746 78		
Sur les risques de rivière	32,418 09		177,707 87
Pertes payées dans la même période:			
Sur les risques d'incendie	23,972 46		
Sur les risques maritimes	4,625 61		
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12	
Moins réfaction (Rebate)	20,976 06		
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875	15,316 50		
Réassurances	10,674 22		
Primes remboursées	1,056 91		
Loyer	3,907 61		
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,608 85	71,429 15	117,677 27
Profits			$60,030 60
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40		
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12		
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00		
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08		
			$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		$49,823 77
Prêts sur nantissement		28,337 16
Effets pour primes à courte échéance		7,295 31
Actions de banque et autres actions		31,340 25
Biens fonciers		34,224 37
Prime en voie de perception		23,643 90
En banque	$84,738 38	
Balance dans la banque d'Amérique	542 96	85,280 84
Total de l'actif		$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104..........rue du Canal..........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$568,621	
Sur risques de mer	43,556 10	
Sur risques de rivières	55,983 08	
Total des primes		$673,160 23
En moins, primes non expirées		131,466 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$541,692 23
Pertes payées—		
sur risques d'incendie	$287,844 41	
Sur risques de mer	17,732 44	
Sur risques de rivières	22,844 05	
	$327,476 90	
Taxes	28,609 98	
Réassurances et primes remboursées	24,549 73	
Dépenses et quinze pour cent satisfaction moins intérêt	64,980 07	
		$454,260 67
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	218,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	$27,279
Effets à recevoir	85,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,134
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	106,587 29
	$1,222,899 58

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
R. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent. 23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,347 66	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	55,558 91	$140,346 88
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,706 33	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital		$62,132 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,474 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 33	$99,417
Prêts sur actions, sur demande	137,439 56	
Argent en banque	63,089 96	200,529 54
Propriétés foncières		118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.		37,814 1
Total de l'actif		$610,801 91

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

2mai—

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869.

Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms Passports procured from Washington.

Residence No 186 Esplanade Street

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37..........Rue Carondelet..........37
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$380,071 83	
Sur risques de rivières	221,229 76	
Sur risques de mer	64,118 41	$665,419
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50	99,667
Montant net des primes		$565,7[illegible]

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$124,367 20	
Sur risques de rivières	125,452 58	
Sur risques de mer	8,220 65	$258,170
Réassurances	14,369 52	
Réfaction (rebate)	15,492 81	
Taxes d'Etat et de Ville	22,618 46	
Dépenses brutes, bureau local et agences	52,899 81	
Profits et pertes	16,031 40	$380,582
Balance		$185,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$290,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		180,224
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$157,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 394,462 15
Comptes en voie de recouvrement	80,198 47
Effets à recevoir pour prêts sur actions et bons	332,932 04
Effets à recevoir à courtes échéances	22,011 45
Actions de banques et autres actions	212,128 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 66
Bons de la ville et autres bons	110,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,125 00

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés (y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,855 22
Ca suel (surplus	118,818 65—1,486,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 20 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($71,769 58) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire

DIRECTEURS.

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
J. I. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. R. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm J. Behan,
	E. F. Kahleman.

22mai—1m

RAPPORT SUR L'ETAT —DU—

STATE NATIONAL BANK,

A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte	$1,189,466 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	558,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,891 73
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,146 12
Dû par d'autres banques nationales	21,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	79,073 95
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,642
Primes payées	55,600
Echanges pour le Clearing House	$162,421 29
Billets d'autres banques nationales	3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,200 06
Espèces	2,232 26
Billet legal tender	153,468 00— 322,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation	25,000 00
Total	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$550,000 00
Surplus	33,590 84
D'autres profits non partagés	35,890 83
Billets de banque nationale non-rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 86
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 00
Chèques certifiés	22,012 01
Chèques du caissier non payés	100 00
	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,438 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	81,420 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la sus dite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE,
SAM'L FRIEDLANDER, } Directeurs
13oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	5,345 20
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 95
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71
Montant des dépenses non converties l'année dernière	1,361 48
	$7,034 14
Bénéfice net	112 94
	$7,137 08 $7,137 08

L'actif de la Société est comme suit,

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,906 77½
Propriétés foncières	9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,091 11
Currency des Etats-Unis	144 20½ 1,810 67½
Effets à recevoir	7,160 15
Divers débiteurs	590 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	256 88
	105,172
Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	3,792 65
Scrip	4,530 00
Dividende No 1 non-réclamé	127 20
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	402 70
Surplus de l'actif	16,770 32 105,172 87

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FEDNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire public
25 oct—1m

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE..........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,878
Pertes, dépenses, taxes	$195,686 78	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	69,636 54	
		265,315
Bénéfice net		$69,551 12
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 9
En caisse et primes en voie de recouvrement		120,775 71
		$530,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. R. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAR,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. O. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1875, y compris les Risques non terminés de 1872		$133,8[illegible]	
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15		
Primes sur les Risques de rivières	22,311 41		
Primes sur les Risques de mer	2,721 13		
Moins les primes rendues	1,737 66		
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 92	34,414	
Primes nette pour l'année 1873		$14[illegible] 806 14	
Déficit pour l'année 1873		38,348 82	
		$155,854 96	
Pertes payées durant la même période—			
Sur les Risques de feu	$80,967		
Sur les Risques des rivières	10,		
Sur les Risques de mer	$5,725 41		
Réassurances			
Taxes			
Réfaction au lieu de scrip, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	$5,364 81		
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	$2,737 88		
	4,309		
	$64,965 35		
Moins escompte et intérêts	35,612 43	25,373	
	$154,824		
Pertes non réglées	$3,00		
	$158,25		

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,408 34
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	
	$27,278 35
Effets à recevoir en voie de recouvrement	$1,068 21
Propriété foncière	60,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	298,548 66
Actions de Banques	64,300 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	885 15
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	1,000
Bons I. Odd Fellows' Hall Association	5,00
Actions de Compagnies d'assurance	5,56
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	395,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1876 comme l'attestent ma signature et le sceau.

ANDREW HERO, Notaire Public.
19 janv—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,334 35	
Primes sur les rivières	13,086 58	
Primes maritimes	9,042 22	
	112,456 35	
Moins, primes remboursées	2,426 60	
	$110,067 77	
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 68	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,689 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 96	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 85
		16,262 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	$31,006 18
Effets à recevoir pour primes	12,480 96
Actions, bons et autres obligations	148,536 53
Propriété foncière	5,447 34
Primes en voie de recouvrement	16,100 59
En caisse	27,062 84
	$243,424 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$[illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$31,667 83
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc	
	134,[illegible]
	$34,[illegible]
Total de l'Actif	$[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E.F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. I. Nastia,
J. N. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlmann,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
N. Wildermann		

LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Au No. 12[illegible] de la rue du Canal.
Le 31 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.

Primes d'incendies	$[illegible]
Primes de rivières	[illegible]
Total des primes	$[illegible]
Moins—primes non expirées	[illegible]
Montant net des primes	$[illegible]
A déduire—	
Pertes par les incendies—payées	$ 225 [illegible]
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,564 [illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées	[illegible]

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $205,450	$161,[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêts garantis par des actions	1,000 00
Actions appartenant à la compagnie	7,450 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	5,[illegible]
d'abonnés au capital, versements de 5 pour cent d'intérêt	19,350 0
	14,462 44
Primes en voie de recouvrement	7,420 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dû par la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 76
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	1,548 73
Capital souscrit en voie de réglement	2,451 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,233 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$312,759
Montant réservé pour garantir tous les risques non expirés, valant 50 pour cent des primes non expirées	17,938
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 48
Montant réservé pour perte non réglée	6,546 88
Sommes non payées	769 11
	$355,942

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT.

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	566,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	25,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	94,731 [illegible]
Dû par d'autres banques nationales	22,096 [illegible]
Dû par des banquiers et des banques d'Etat	159,016
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,71[illegible]
Dépenses courantes et taxes payées	35,563 [illegible]
Primes payées	65,6 00
Echanges pour le Clearing House	$121,[illegible]
Billets d'autres banques nationales	2[illegible],502 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,[illegible]
Espèces	77,[illegible] 17
Billets Legal Tender	404,[illegible] 00
	706,[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que les fonds de rachat à 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,[illegible],545 96

PASSIF.

Capital payé	$550,000 0
Surplus	88,590 84
Autres profits non partagés	27,474
Billets de banque nationale, non rachetés	500,[illegible]00 00
Dividendes non payés	6,[illegible]
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 [illegible]
Certificats "demand" de dépôts	2,000 00
Chèques certifiés	12,550 [illegible]
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,342,[illegible] 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 [illegible]
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	91,4[illegible] 65
Total	$2,[illegible],545 96

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14e jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120..........RUE DE LA COMMUNE..........120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 mars 1875

Primes de l'année expirée le 31 mars 187[illegible]			
Feu	$60,55[illegible]		
Mer	2,689 [illegible]		
Rivières	9,181 [illegible]		1[illegible]
Plus—Primes non expirées le 31 mars 1874			15,74[illegible] 00
			1[illegible]
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875			17,200 00
Montant net des primes			
Pertes par le feu	$9,619		
Pertes sur les rivières	$2,541	$42,16[illegible]	
Réfaction (rebate)		25,33[illegible] 23	
Réassurances		3,699 06	
Primes remboursées		1,325 [illegible]	
Taxes		14,2[illegible] 00	
Casuel		3,170 42	
Loyer		6,685 [illegible]	
Dépenses		15,408 48	
		$117,8[illegible] 83	
Moins intérêts profits et pertes		30,192 15 —	$27,7[illegible]
Bénéfice net			$34,[illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,9[illegible] 43
Mobilier	4,[illegible]
Actions du Harbor Boat	830 00
Bons de la Ville	1,2[illegible] 00
Actions de la banque de l'Etat	8,[illegible] 00
Comptes pour recouvrements nets	14,8[illegible] 51
En caisse	95,10[illegible] 00
	$347,4[illegible] 56

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. M. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS. 31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 683,7[illegible]
Prêts sur demande	[illegible]
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	490,000
Primes sur les bons ci-dessus	[illegible]
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	15,000
Actions et bons divers	[illegible]
Dû par des banques et des banquiers désignés	9,163 0
Mobilier et accessoires	
Avoir en argent:	
Bons des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse etc	451,[illegible]
De dû par les banques, de New-York	204,89[illegible] 1	768,390 [illegible]
Total de l'actif	$1,[illegible] 92

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	37,600
Billets émis	267,[illegible]
Dépôts	1,173,304 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers désignés	64,18[illegible]
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,065 62
Moins dépenses et taxes	19,608 57
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires	[illegible] 78
Total du passif	$1,[illegible]

LOUIS SCHNEIDER, Président.